

INSPIRA

1 enquête publique

avec 3 porteurs de projets
pour 4 autorisations d'aménagement

**ENQUÊTE
PUBLIQUE
8 JUILLET
– 10 SEPT.
2024**

Portant sur:

- L'autorisation environnementale de l'aménagement du secteur Nord d'INSPIRA portée par Isère Aménagement
- L'autorisation d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et la demande de permis de construire (PC) pour la création d'une usine de recyclage de plastiques portées par Floor To Floor
- L'autorisation de travaux en concession au titre du Code de l'énergie pour l'extension et le raccordement Sud du faisceau ferroviaire à la voie Paris-Lyon-Marseille portée par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)

L'enquête publique

8 juillet - 10 septembre 2024

Pourquoi une enquête publique ?

3 projets (le secteur Nord d'INSPIRA, une usine de recyclage de plastiques par Floor to Floor et l'extension avec un raccordement Sud du faisceau ferroviaire) sont soumis à consultations du public au titre du Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants.

Ces consultations sont organisées simultanément, au sein d'une enquête publique unique, pour améliorer l'information et la participation du public.

L'enquête publique a plusieurs objectifs :

- Présenter le projet
- Informer
- Recueillir les remarques, observations et propositions du public, pour apporter des réponses.

Les objectifs d'une enquête publique ?

L'enquête publique est un moment clé pour la démocratie participative, permettant à chacun de s'exprimer sur des sujets qui impactent son quotidien. Cette étape essentielle garantit la transparence et la prise en compte des avis citoyens dans les décisions publiques. Participer à une enquête publique, c'est contribuer à façonner l'avenir de son territoire et à défendre l'intérêt général.

S'informer sur le projet ?

> Assister à la réunion d'information et d'échanges

Mercredi 10 juillet, À 18H30 en Mairie de Salaise-sur-Sanne (salle du Conseil municipal)

> Consulter le dossier d'enquête publique :

- sur <https://espace-inspira.fr/decouvrir/enquete-publique/amenagement-secteur-nord-zac-inspira>



- en mairie, aux jours et heures d'ouverture au public :

Mairie de Salaise-sur-Sanne
19 Rue Pierre Avit Nicolas
38150 Salaise-sur-Sanne

Mairie de Sablons
21 Rte des Alpes
38550 Sablons

Mairie de Chanas
8 Pl. de France
38150 Chanas

— Sur rendez-vous

à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère (dossier papier mis à disposition et accès sur poste informatique)
17 bd Joseph Vallier
38040 Grenoble
04 56 59 46 49

Donner son avis ?

> Sur les registres d'enquête disponibles en mairies de Salaise-sur-Sanne, Sablons et Chanas

> Sur le site internet

(registre dématérialisé) :
<https://espace-inspira.fr/decouvrir/enquete-publique/amenagement-secteur-nord-zac-inspira>

> Lors de la réunion publique le 10 juillet

Les échanges feront l'objet d'un compte-rendu.

> Par courrier

à M^{me} la Présidente de la commission d'enquête
Mairie de Salaise-sur-Sanne
19 rue Pierre Avit Nicolas
38150 Salaise-sur-Sanne

> Lors des permanences des commissaires enquêteurs

- Lundi 8 juillet — 9h > 12h
Mairie de Salaise-sur-Sanne
- Mercredi 17 juillet — 14h > 17h
Mairie de Sablons
- Vendredi 23 août — 9h > 12h
Mairie de Chanas
- Jeudi 29 août — 16h > 19h
Mairie de Salaise-sur-Sanne
- Samedi 7 sept. — 14h > 17h30
Médiathèque Elsa Triolet de Salaise-sur-Sanne
- Mardi 10 sept. — 14h > 17h
Mairie de Sablons

1 enquête publique

pour 3 porteurs de projets et 4 autorisations d'aménagement sur la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Salaise - Sablons

ISÈRE
Aménagement
GROUPE ELEGIA

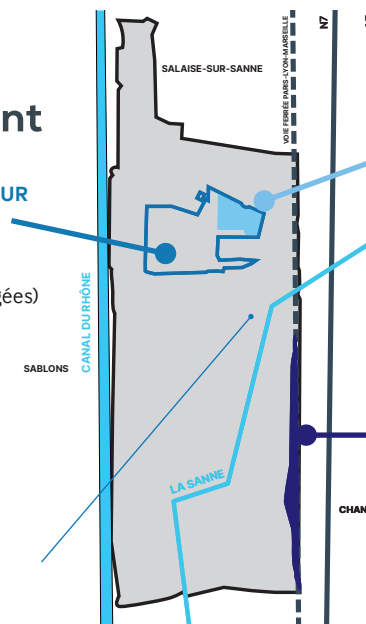
AMÉNAGEMENT DU SECTEUR NORD D'INSPIRA

Demande d'Autorisation Environnementale
(loi sur l'eau – espèces protégées)

Pages 6 et 7

INSPIRA
ESPACE INDUSTRIEL RESPONSABLE ET MULTIMODAL

ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) INSPIRA
Pages 4 et 5



FLOOR TO FLOOR
BY GERFLOR & PAPREC

CRÉATION D'UNE USINE DE RECYCLAGE DE PLASTIQUE

Autorisation installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et Permis de construire

Pages 8 et 9

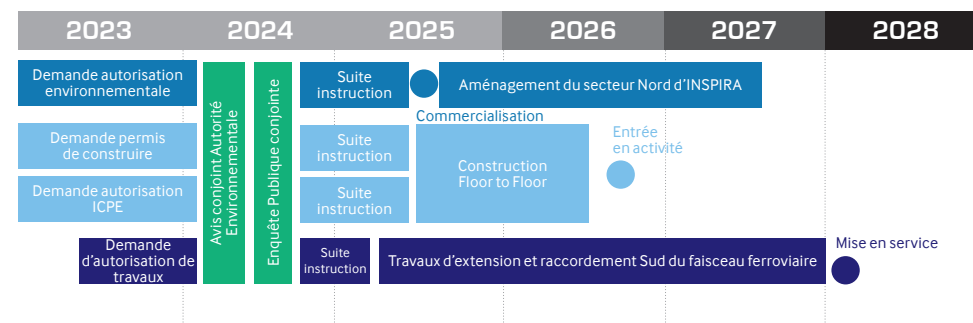


EXTENSION ET RACCORDEMENT SUD DU FAISCEAU FERROVIAIRE

Autorisation de travaux en concession au titre du Code de l'énergie

Pages 10 et 11

Calendrier du projet



INSPIRA, un site industriel, responsable et multimodal

INSPIRA est une zone industrialo-portuaire de 336 hectares située sur les communes de Salaise-sur-Sanne et Sablons en Isère. Son aménagement fait l'objet d'un projet partenarial d'envergure, porté conjointement par la Compagnie Nationale du Rhône (concessionnaire de l'État sur le domaine public fluvial) et le syndicat mixte INSPIRA qui réunit en son sein la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

Des atouts d'exception



un positionnement attractif et stratégique pour les industriels sur l'axe Méditerranée-Rhône-Saône et au cœur d'Auvergne-Rhône-Alpes, 1ère région industrielle de France



un espace multimodal d'envergure connecté aux réseaux de transport fleuve-rail-route les plus structurants



des synergies industrielles déjà à l'œuvre, avec 24 entreprises de 1er ordre installées sur Inspira et la proximité immédiate de la plateforme chimique Osiris



un potentiel foncier rare à l'échelle nationale, qui justifie un classement en tête des 55 sites nommés Clés en main France 2030



des mesures concrètes pour préserver l'environnement face à l'urgence climatique, avec un corridor écologique autour de la Sanne ; l'exigence d'implantations économiques de haute qualité architecturale et paysagère ; le souci permanent de préserver les ressources (optimisation et réutilisation de l'eau, sobriété énergétique et déploiement des EnR...).

Un espace industriel

- **24 entreprises** implantées employant près de **950 salariés**
- **84 hectares déjà occupés** et 126 hectares à aménager
- Une culture industrielle ancrée et un territoire riche de savoir-faire.

Un espace multimodal

- **Connecté à l'axe fluvial Méditerranée-Rhône-Saône** par son port public multimodal
- **Connecté à la ligne Paris-Lyon-Marseille** du réseau ferré national
- **Connecté aux principaux axes routiers** (A7 et N7)

Un espace responsable

- **Certifié ISO 14001** depuis 2016
- **Doté d'une charte** engageante visant à favoriser la préservation des ressources naturelles, la protection et le renforcement de la biodiversité, l'usage de modes de transport alternatifs, la réduction de l'impact des activités sur les milieux naturels et l'insertion professionnelle des habitants du territoire.
- **Préservant près de 90 hectares**, pour répondre aux ambitions écoresponsables et aux obligations réglementaires entourant la protection des milieux et de la biodiversité.

Inspira, un site triplement labellisé

qui concilie les objectifs de transition écologique et de réindustrialisation de la France :

- **Parc d'Activités Industrielles Régional (PAIR)**
- **Site Clés en main France 2030**
- **Projet d'Envergure Nationale et Européenne** reconnu d'intérêt général majeur (PENE).

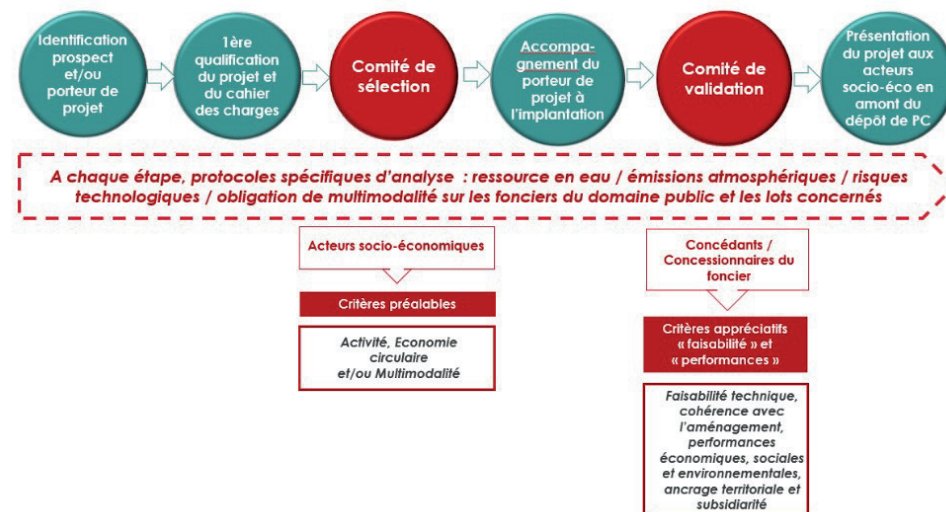
Le processus de sélection des entreprises

INSPIRA dispose d'un processus de sélection des entreprises destiné à valider l'implantation d'entreprises respectueuses des engagements environnementaux pris par INSPIRA.

Critères demandés :

- Proposer une activité à haute valeur ajoutée pour le territoire (emplois, synergies avec les activités déjà présentes, activités innovantes, recours à la multimodalité...)
- Limiter la consommation en eau de process (secteur Nord = maximum 149 m³/j)
- Maîtriser les émissions atmosphériques afin de ne pas dégrader la qualité de l'air existante
- Ne pas être à l'origine de risques industriels qui induisent des servitudes d'utilité publiques en dehors du périmètre interne d'INSPIRA
- Limiter le trafic routier, en particulier aux heures de pointe
- Favoriser l'usage de la multimodalité (obligatoire sur certains terrains)
- S'engager à respecter l'ensemble des mesures environnementales de la démarche Éviter Réduire Compenser.

Le processus de sélection des entreprises



Le secteur nord :

Une première phase d'aménagement de 24,5 hectares au sein d'un tissu industriel existant

qui contribue à la réindustrialisation du pays, tout en maîtrisant l'urbanisation et favorisant les synergies inter-entreprises. Près de 300 emplois sont attendus, avec la volonté d'accueillir des projets industriels stratégiques

Plateforme chimique Osiris

Cottard Glenat 1,2 hectare

Floor to Floor sur 4,4 hectares



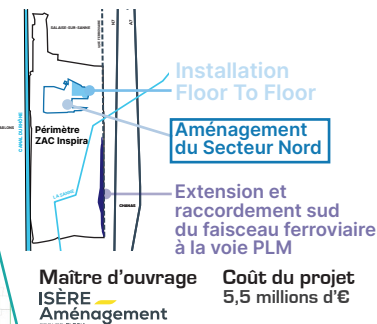
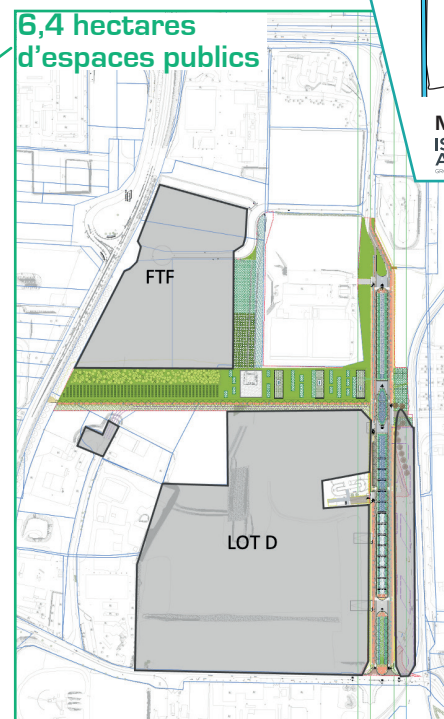
11 hectares à commercialiser

1,2 hectare de réserve foncière pour un parking poids lourds mutualisé.

La rue des Balmes
Coupe type

6,4 hectares d'espaces publics

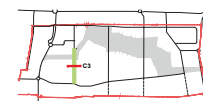
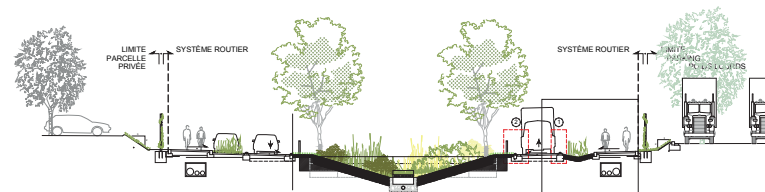
Maison du projet du syndicat mixte INSPIRA sur 0,3 hectares



Maître d'ouvrage
ISÈRE
Aménagement

Coût du projet
5,5 millions d'€

Une bande active et zone de gestion des inondations



Un aménagement conçu pour s'inscrire dans son environnement

Préserver la ressource en eau :

> À l'échelle du secteur Nord, un objectif de neutralité des volumes : consommation en eau industrielle plafonnée à hauteur des quantités d'eaux pluviales infiltrées dans la nappe et aujourd'hui envoyées au Rhône.

> À l'échelle de la ZAC, des prélèvements d'eaux industrielles strictement limités à 2000 m³/jour et encadrés par le PTGE (Projet de Territoire Pour la Gestion de l'Eau).

Maîtriser les risques

> Création d'ouvrages hydrauliques et de parcours à moindre dommage pour réduire le risque inondation

> En respectant le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) et en tenant compte des entreprises déjà implantées sur la zone

Être ambitieux en matière de qualité de l'air et limiter les nuisances :

> En sélectionnant des entreprises à faibles émissions atmosphériques

> En misant sur la massification et le report modal des flux de transport vers le fleuve et le rail

> En faisant des choix d'implantation fondés sur la maîtrise du trafic routier

Mettre en œuvre les mesures environnementales

d'évitement, de réduction et de compensation (séquence ERC) pour conserver les différentes espèces présentes sur le site et la richesse de la biodiversité.

Un processus de sélection des candidats à l'implantation

pour sécuriser la cible économique et ses impacts

Le projet Floor to Floor

Un exemple d'écologie industrielle

Une création par les groupes GERFLOR et PAPREC d'une usine de recyclage de plastique avec une activité de recyclage de sol PVC, comme fondement de l'économie circulaire.
La collecte et la valorisation des chutes de pose et des produits en fin de vie des sols PVC pour une seconde vie des sols.

Gerflor
theflooringroup

Expert en revêtement de sols,
muraux et finitions.
Des solutions innovantes,
décoratives, durables et spécialisées



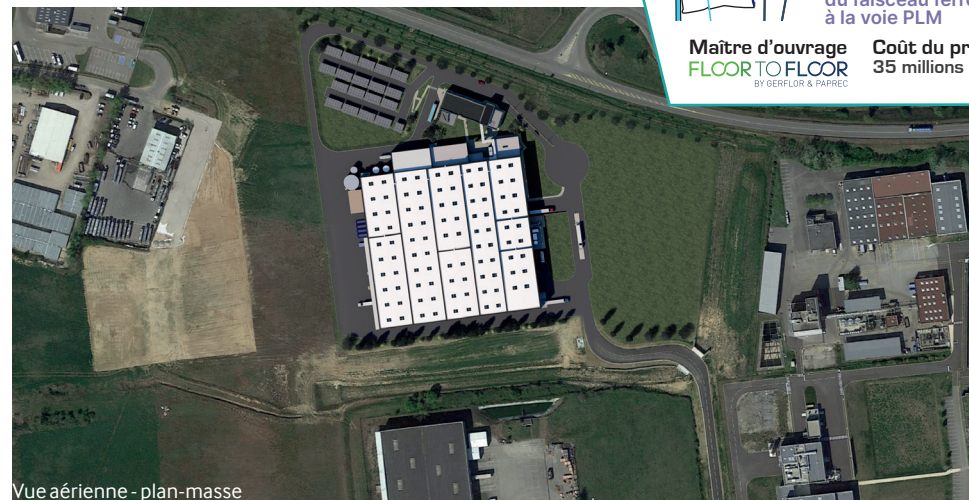
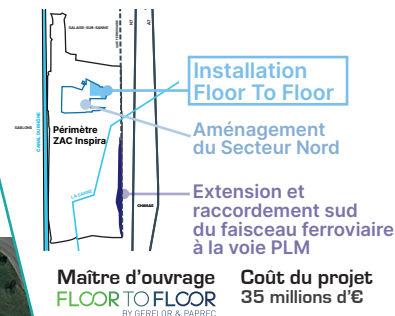
PAPREC

Acteur majeur du recyclage en
Europe et des énergies vertes,
PAPREC recycle et valorise toutes
les grandes familles de déchets.



FLOOR TO FLOOR

BY GERFLOR & PAPREC



Vue aérienne - plan-masse

Des impacts maîtrisés :

- Pas de consommation d'eau industrielle
- Un bâtiment basse consommation adapté aux enjeux du changement climatique, avec une toiture végétalisée
- Un parking couvert d'ombrières photovoltaïques et intégré au paysage
- Un système de collecte, traitement et confinement des poussières
- La rotation de 6 à 15 camions maximum par jour
- La récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts

Chiffres-clés :

- 15 000 tonnes de matériaux plastiques recyclés au démarrage, puis 30 000 tonnes en pleine capacité.
- Procédé thermomécanique type broyage, tamisage et extrusion
- 30 emplois créés et 90 à terme
- 4,4 hectares de terrain
- 10 800 m² industriels (60% stockage, 40% industriels)
- 585 m² de locaux techniques et de maintenance
- 235 m² de bureaux logistiques et production
- 880 m² de bureaux administratifs et accueil client



Parking avec ombrières photovoltaïques



Insertion paysagère - Vue Ouest

L'extension et le raccordement sud du faisceau ferroviaire à la voie Paris-Lyon-Marseille

Priorité à la décarbonation des transports

Pour accompagner la montée en puissance de l'activité portuaire et favoriser une logistique industrielle tournée à la fois vers le fleuve et le rail, la zone INSPIRA s'équipe d'un faisceau d'accueil des trains résolument performant.

Le projet consiste à créer une voie longue rejoignant la nouvelle aiguille sud, à étendre les 3 voies existantes, à créer 4 voies de garage et à électrifier l'ensemble.

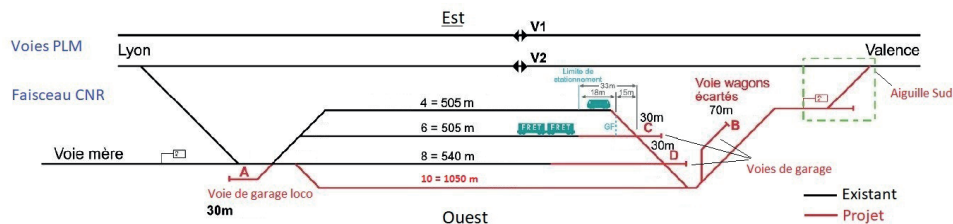
Objectifs :

- Créer un accès complémentaire par le Sud à la ligne Paris-Lyon-Marseille.
- Accueillir des trains longs (longueur 1 050 m).
- Faciliter les liaisons vers le sud, en particulier avec le Grand Port Maritime de Marseille-Fos.
- Libérer de la capacité sur le réseau principal pour assurer une meilleure fluidité des circulations ferroviaires et une coexistence optimale des trains de fret et de voyageurs.
- Disposer d'un potentiel de triplement du trafic existant, correspondant à 30 000 tonnes de marchandises reportées sur le rail chaque semaine, soit l'équivalent d'un millier de camions évités.
- Améliorer les conditions de sécurité en simplifiant les manœuvres sur la ligne Paris-Lyon-Marseille : entrées et sorties directes des trains depuis et vers le sud.

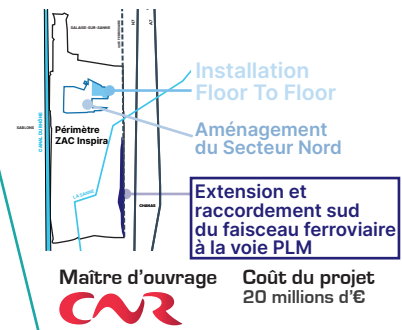
Les atouts du fret ferroviaire ⁽¹⁾

- 9 fois moins de CO2 que par la route
- 6 fois moins de consommation d'énergie
- 8 fois moins de pollution atmosphérique
- 85 fois moins de victimes d'accident
- 1 train = 45 poids-lourds

1 Source: GNTC
2 source: SNCF



Le périmètre



Les chiffres-clés de la multimodalité sur INSPIRA

500 000 tonnes de trafic fluvial moyen sur les 5 dernières années

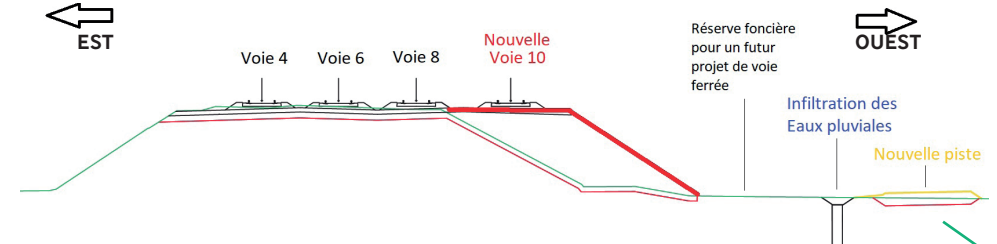
220 000 tonnes de trafic ferroviaire opéré sur le site (moyenne sur 5 ans)

5 entreprises génèrent directement du trafic multimodal (fluvial et/ou ferroviaire), d'autres utilisent les services du port public qui intervient également pour les entreprises du territoire et plus largement toute entreprise qui en fait la demande.

1 ambition forte en matière de développement des trafics fluviaux et ferroviaires au travers du renouvellement de la sous-concession du port public.

Description technique des travaux

- Plus de **100 000 m3** de remblais dont environ 30% en provenance du secteur nord d'INSPIRA.
- Infiltration dans les sols des eaux pluviales d'une période de retour de 30 ans
- Éclairage du site en cas d'intervention uniquement
- Création de **2,09 hectares** de bandes herbacées à tendances thermo-xérophiles au droit des talus
- Plantation d'arbustes d'essences locales et autochtones sur 3 310 m² en pied de talus et entre les voies existantes et créées.



Des mesures de préservation environnementale

(extraits)

Zoom sur la ressource en eau

Le **Plan Territorial de Gestion des Eaux (PTGE)**, approuvé en novembre 2023, régit l'ensemble des usages de l'eau (eau potable, agriculture, industrie). L'objectif est de concilier la sauvegarde de la forêt alluviale de l'île de la Platière, zone écologique majeure (Réserve Naturelle/Espace naturel sensible/Zone Natura 2000), avec une ressource en eau en quantité suffisante pour tous les usages.

L'ensemble des acteurs se sont concertés sous la direction de la DREAL pour financer et mettre en œuvre 4 actions collectives :

- **Remise en eau des paléochenaux de l'île de la Platière** à partir de l'eau du canal du Rhône
- **Relocalisation des lieux de prélèvements d'OSIRIS** à l'extérieur de l'île de la Platière.
- **Prélèvement d'une partie des besoins agricoles** de l'ASA de Salaise sur Sanne dans le canal du Rhône en remplacement de la nappe
- **Étude d'optimisation des usages et de substitution des prélèvements industriels et agricoles**, actuels et futurs, sur INSPIRA.

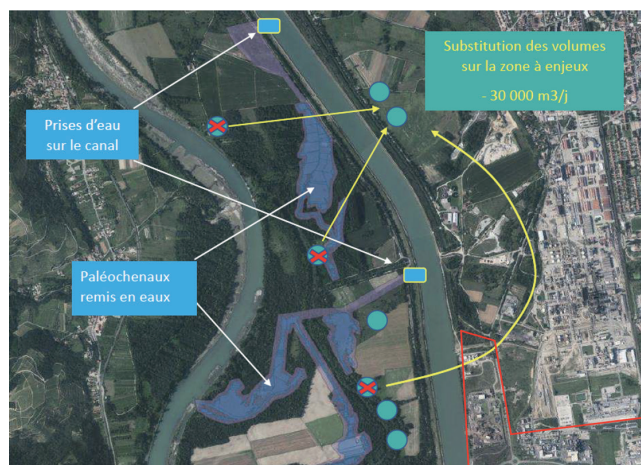
Le **PTGE inclut une consommation pour l'ensemble des nouvelles implantations d'INSPIRA limitée à 2 000 m³/j.**

Action 1

Remise en eau des paléochenaux

Action 2

Substitution partielle des prélèvements industriels d'Osiris



Zoom sur les déplacements

— **Trafic prévisionnel pour Floor to Floor**: 70 à 140 véhicules légers et 6 à 15 poids lourds par jour maximum

— **Trafic prévisionnel pour le lot D**: 457 véhicules légers et 38 poids lourds par jour maximum (Pour mémoire: le trafic sur la RN7 = 20 150 trafic moyen journalier annuel en 2020).

— Forte incitation des entreprises à assurer le déplacement de leurs salariés et leurs livraisons en dehors des horaires de pointes.

— Mise en place de navettes spécifiques INSPIRA à partir de la Gare de Péage de Roussillon, coordonnées sur les horaires de train.

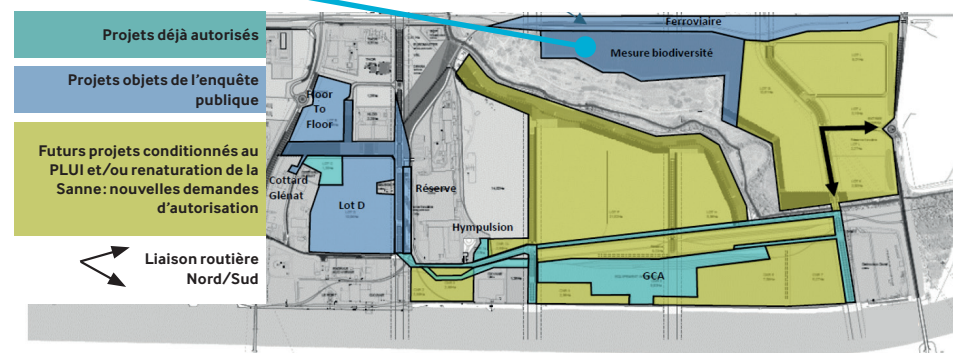
— Des espaces publics prévus pour sécuriser les déplacements en modes doux.

Zoom sur les compensations biodiversité

L'aménagement du secteur Nord impacte 17 hectares d'habitats à vocation de nourrissage d'oiseaux. Des insectes patrimoniaux comme la Truxale Méditerranéenne sont aussi présents sur site.

Un ensemble de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts est prévu dont :

- **déplacement de la Truxale Méditerranéenne** par des campagnes annuelles de prélèvement, réimplantation et suivi
- **aménagement de 44,2 hectares de milieux semi-arbustifs**, pour apporter une plus-value écologique dont 13,7 hectares (nouveau de ce dossier) directement sur le périmètre d'INSPIRA.



Zoom sur la démarche EVITER RÉDUIRE COMPENSER

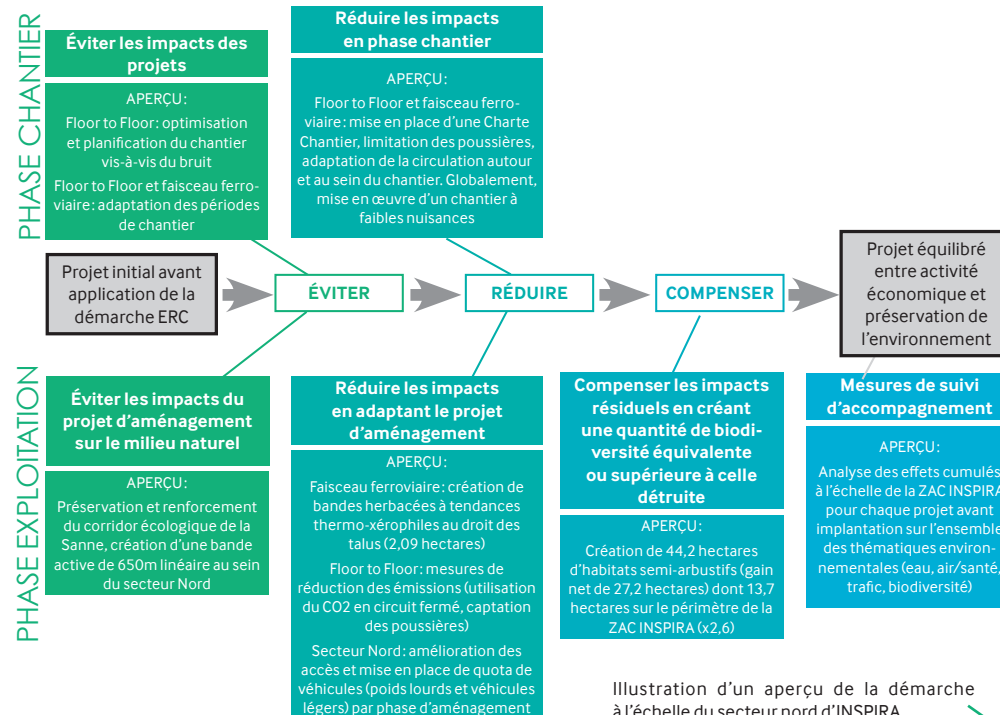


Illustration d'un aperçu de la démarche à l'échelle du secteur nord d'INSPIRA

Un projet partenarial historique



INSPIRA, une histoire industrielle de longue date sur le territoire

1976 : première installation d'une entreprise sur la ZIP

1977 : Inscription dans les documents de planification

1984 : création du port public

1985 - 1989 : Implantation des premières entreprises



Créé en mars 2009, le syndicat mixte INSPIRA réunit la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône. Il est en charge des études, de la réalisation, de l'aménagement, de la promotion, de la commercialisation et de la gestion de la zone industrialo-portuaire sur le périmètre qui le concerne.

En contrat de concession avec :



Le syndicat mixte INSPIRA s'appuie sur les compétences d'Isère Aménagement pour assurer l'aménagement de l'ensemble de la Zone d'Aménagement Concerté (études, travaux) et sa commercialisation.

Isère Aménagement est une société publique locale à capitaux 100 % publics.

En partenariat avec :



CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1^{er} producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de 4 000 MW. CNR transforme l'énergie de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis 1934 et valorise l'énergie du vent et du soleil. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer ses deux autres missions historiques – la gestion et le développement du transport fluvial et l'irrigation des terres agricoles – et ses missions d'intérêt général (Plans 5Rhône). CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts) avec ENGIE comme actionnaire industriel de référence. La loi Aménagement du Rhône du 28 février 2022 a prolongé la concession de CNR jusqu'en 2041.

En tant que gestionnaire historique de la navigation, CNR joue un rôle de premier plan dans les travaux actuels associant l'Etat, ainsi que les ports publics et opérateurs du fleuve pour dynamiser les transports massifiés sur l'axe dit « Méditerranée-Rhône-Saône ». 100 hectares de foncier en bordure du Rhône, gérés par CNR sont compris dans le périmètre du projet INSPIRA.

Les suites de l'enquête publique

À l'issue de l'enquête publique, un rapport unique est établi par la commission d'enquête, assorti de conclusions motivées au titre de chacune des consultations du public initialement requises.

Ce rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public pendant un an, en mairie de Salaise-sur-Sanne, Sablons et Chanas et à la DDT 38

Les conclusions de l'enquête publique seront prises en compte par l'autorité compétente avant de prendre sa décision finale.





www.espace-inspira.fr

